

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 04549

Numéro SIREN : 509 600 987

Nom ou dénomination : A. K. DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2018 sous le numéro de dépôt 6621

16 pages
6621

AK DISTRIBUTION

19 RUE DE LA REPUBLIQUE 13002 MARSEILLE

Liasse 17 IS RN

Formulaire obligatoire (article 92 A du code général des impôts)

1

BILAN — ACTIF

DGF4P N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise		AK DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 1 2		
Adresse de l'entreprise		19 RUE DE LA REPUBLIQUE 13002 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent *		1 1 2		
Numéro SIRET *		5 0 9 6 0 0 9 8 7 0 0 0 2 9		Néant ☐ *				
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 6		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AP		AG		19 075 5 386 13 689		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		138 294 138 294		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ		153 047 15 730 137 317		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		176 579 78 442 98 137		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		955 172 300 986 554 187		
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		117 622 117 622		
TOTAL (II)		BJ		BK		1 459 788 400 543 1 059 245		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		5 329 5 329		
	En cours de production de biens	BN		BO				
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	BT		BU		156 705 156 705		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		88 242 88 242		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	EX		EY		130 540 714 129 826		
	Autres créances (3)	BZ		CA		89 532 89 532		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE				
	Disponibilités	CF		CG		463 017 463 017		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		48 362 48 362		
	TOTAL (III)		CJ		CK		981 728 714 981 014	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Ecart de conversion actif *	CN						
			CO		1A		2 441 516 401 257 2 040 259	
Remarque : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an de : CP				
Classe de réserve de propriété :		Immobiliations :		(3) Part à plus d'un an : CK				
		Stocks :				Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise		AK DISTRIBUTION		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 51 000)	DA	51 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Bj)	DG	529 991		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	201 896		
	Subventions d'investissement	DJ	137 537		
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	925 524		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	514 887		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs Ei)	DV	110		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	421 385		
	Dettes fiscales et sociales	DY	165 168		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	11 470		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 716		
TOTAL (IV)	EC	1 114 735			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 040 259			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	671 484			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	217			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AK DISTRIBUTION		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
					Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 159 179	FB	FC	6 159 179	
	Production vendue	biens *	FD		FE	FF	
			services *	FG	2 436	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	6 161 614	FK	FL	6 161 614
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	30 989
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 181
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 067
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 205 851
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	4 244 303
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(7 277)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	47 634
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	619
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	615 451
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	50 960
	Salaires et traitements *					FY	622 799
	Charges sociales (10)					FZ	222 043
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	114 865
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	714	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	3 345
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 915 456
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 305
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	8 305
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							
						GV	(8 305)
						GW	282 090

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AK DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 147
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 147
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 147)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	71 047
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 205 851
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 003 956
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	201 896
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
	(3) Dont {	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	103	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A4		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
FAUX BILLETS	289		
CONTROLE URSSAF	90		
DIVERS SOLDE	7 151		
	1 617		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes 17**AK DISTRIBUTION****ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 040 259,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 201 895,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AK DISTRIBUTION**ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), pour un montant de 39.124 euros.

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au ball) = 138 294 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	138 294		138 294	%
TOTAL	138 294		138 294	

3.2 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 459 788 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	143 756	13 612		157 368
Immobilisations corporelles	1 176 119	10 129	1 450	1 184 798
Immobilisations financières	97 856	19 766		117 622
TOTAL	1 417 731	43 507	1 450	1 459 788

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 400 543 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 715	671		5 386
Immobilisations corporelles	282 413	114 195	1 450	395 158
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	287 128	114 866	1 450	400 543

3.2.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel	19 075	5 386	13 689	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	18 294	0	18 294	Non amortiss.
Fonds commercial comptoir vian	120 000	0	120 000	Non amortiss.
Installations aménagements con	153 047	15 730	137 317	20 ans
Matériel et outillage	176 579	78 442	98 137	de 3 à 6 ans
Inst.agenc.divers	826 073	287 529	538 544	de 5 à 20 ans
Matériel de transport	180	145	35	3 ans
Mat bureau infor	26 043	11 821	14 222	de 3 à 5 ans
Mobilier	2 877	1 491	1 386	5 ans
TOTAL	1 342 166	400 543	941 623	

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 386 056 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	117 622		117 622
Actif circulant & charges d'avance	268 434	268 434	
TOTAL	386 056	268 434	117 622

3.4 - Provisions pour dépréciation = 714 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 077	714	2 077		714
Comptes financiers					
Total	2 077	714	2 077		714

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 404 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 404
Disponibilités	
TOTAL	1 404

3.6 - Charges constatées d'avance = 48 362 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 51 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	51000	1,00	51 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	51000	1,00	51 000

4.2 - Etat des dettes = 1 114 735 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	514 887	71 636	300 070	143 181
Dettes financières diverses	110	110		
Fournisseurs	421 385	421 385		
Dettes fiscales & sociales	165 168	165 168		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 470	11 470		
Produits constatés d'avance	1 716	1 716		
TOTAL	1 114 735	671 484	300 070	143 181

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 113 881 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	770
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	16 049
Dettes fiscales & sociales	97 062
Autres dettes	
TOTAL	113 881

4.4 - Produits constatés d'avance = 1 716 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 6 161 614 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	6 185 797	100,39 %
Prestations de services	2 436	0,04 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-26 618	-0,43 %
TOTAL	6 161 614	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AK DISTRIBUTION**ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Autres informations complémentaires

Engagement en matière de retraite au 31-12-2015 pour 59.835 euros.

La loi prévoit le versement d'une indemnité de départ à la retraite à partir de 10 ans d'ancienneté.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux actualisation : 1,49 % (taux des marchés financiers OAT 10 ans)
- Taux d'augmentation des salaires : 1 % par an
- Date de départ volontaire à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : année 2006-2008 / tableau source INSEE, état civil.

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 404 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	1 404
Etats produits à recevoir(44870000)	1 333
Cvae(44874000)	71
TOTAL	1 404

8.2 - Charges constatées d'avance = 48 362 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avance(48600000)	48 362
TOTAL	48 362

8.3 - Charges à payer = 113 881 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	770
Interets courus(16884000)	553
Interets courus à payer(51860000)	217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	16 049
Fournisseurs factures non parvenues(40810000)	16 049
Dettes fiscales et sociales :	97 062
Dettes prov p/cp salaires(42820000)	60 499
Autres charges pers à payer(42860000)	94
Provision charges s/cp(43820000)	20 439
Taxe apprentissage à payer(44861000)	4 377
Formation prof à payer(44862000)	9 009
Taxe municipale(44863000)	1 909
Participation effort construct(44865000)	735
TOTAL	113 881

8.4 - Produits constatés d'avance = 1 716 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatees d'avance(48700000)	1 716
TOTAL	1 716

AK DISTRIBUTION

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000
b) Nombre d'actions émises	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 161 614	6 423 121	5 168 784	5 673 517	5 287 089
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	386 444	349 549	524 943	529 381	441 632
c) Impôt sur les bénéfices	71 047	56 845	71 711	135 896	122 791
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	315 397	292 704	453 232	393 485	318 841
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	201 896	178 789	202 861	326 205	277 675
f) Montants des bénéfices distribués		178 500			277 440
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	6	6	9	8	6
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	4	4	4	6	5
c) Dividende versé à chaque action		4			5
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	21	25	20	20	
b) Montant de la masse salariale	622 799	659 869	518 397	537 965	538 618
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	222 043	229 500	189 722	192 365	160 500

Observations complémentaires

AK DISTRIBUTION

SARL au capital de 51.000 euros

8-10 Grand-Rue

13002 MARSEILLE

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2016**

A l'associé unique,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée du 15 avril 2017 dans le cadre des dispositions de l'article L820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AK DISTRIBUTION tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe précédent; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre nomination en tant que commissaire aux comptes n'étant intervenue qu'en date du 15 avril 2017, nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des stocks d'ouverture et de clôture qui se sont déroulés les 31 décembre 2015 et 2016, et nous n'avons pas pu nous assurer par d'autres moyens de l'existence des quantités figurant dans les stocks à ces dates.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

◁ MARSEILLE LE 3 juin 2017

GHAZARIAN Christophe
Commissaire aux comptes

AK DISTRIBUTION

E.U.R.L. au capital de 51 000,00 Euros

Siège social : 19 RUE DE LA REPUBLIQUE

13002 MARSEILLE

R.C.S : Marseille 509 600 987

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2017

Au siège social,

Le 30/06/2017,

à 17H

La Société KASKASS, représentée par Monsieur Alain KASKASSIAN, détenant 51000 parts sociales,

Associé unique de la société AK DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée au capital de 51 000,00 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, savoir :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- le rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015.

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

1/ Confirmation des décisions du 30/06/2016 relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 en application de l'alinéa 2 de l'article L820-3-1 du Code de commerce, au vu du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels,

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015, et affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

2/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- des rapports de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels des exercices clos les 31/12/2015 et 31/12/2016,,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016.

1/ Confirmation des décisions du 30/06/2016 relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 en application de l'alinéa 2 de l'article L820-3-1 du Code de commerce, au vu du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels,

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 et du rapport du Commissaire aux comptes sur ledit exercice établi dans le cadre de la mission complémentaire qui lui a été confiée par décisions du 15/04/2017, confirme l'approbation des comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître **un bénéfice de 178.788,73 Euros.**

En conséquence, l'associé unique confirme le quitus entier et sans réserve donné à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique confirme l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2015** faisant ressortir **un bénéfice de 178 788,73 Euros.** A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **65,70 Euros.** Le résultat à affecter ressort ainsi à **178 854,43 Euros.**

L'associé unique confirme l'affectation du résultat de **178 854,43 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 353,98 Euros. Elles passeront ainsi de 529 637,02 euros à 529 991 euros.
- Au report à nouveau pour un montant de 0,45 Euros,
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique, la société KASKASS, pour un montant de 178 500,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31-12-2014			0
31-12-2013			0
31-12-2012			277 440

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

2/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016

Décision n° 6

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 et du rapport du Commissaire aux comptes sur ledit exercice établi dans le cadre de la mission complémentaire qui lui a été confiée par décisions du 15/04/2017, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître **un bénéfice de 201.896 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 7

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice de 201.896 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter la totalité de ce bénéfice, soit la somme de **201.896 Euros**, à titre de dividendes.

Il décide de prélever une somme complémentaire de **148.104 Euros** sur le poste « Autres réserves » aux fins de distribution.

Ainsi, le dividende global sera de **350.000 Euros** et le dividende par part sociale de **6,86 Euros** en chiffres arrondis. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31-12-2015			178.500 €
31-12-2014			0
31-12-2013			0

Décision n° 8

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 9

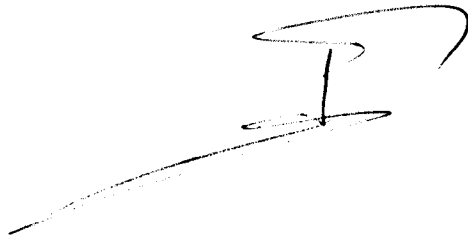
L'associé unique prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

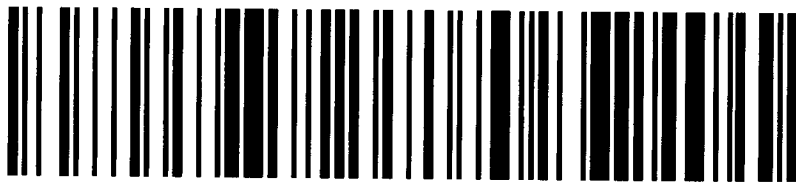
Décision n° 10

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique
La société KASKASS
Mr Alain KASKASSIAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke, with a large loop at the top.



Identifiant séparateur 1130364085693

Type de document **BILAN**

Dénomination **A. K. DISTRIBUTION**

N° Identification **509600987**

N° de gestion **2008B04549**

Dépôt N° **6622**

Dépôt du 21/06/2018

Millésime de clôture **2015**

Description:

Séparateur généré par FLN - Mme LEBRUN Florie

Ajout du tampon **Oui**

Centralisation **Oui**

Dépôt coffre-fort **Non**

Traitement d'OCR **Non**

Séparateur Geide édité le 23/07/2018 11:23:07

AK DISTRIBUTION

19 RUE DE LA REPUBLIQUE 13002 MARSEILLE

Liasse 16 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : AK DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise 19 RUE DE LA REPUBLIQUE 13002 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 5 0 9 6 0 0 9 8 7 0 0 0 2 8		Néant ☐ *			
		Exercice clos le : 31/12/2015			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	748	
	Fonds commercial	AH	AI	138 294	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	144 969	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	116 203	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	632 533	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	97 856	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 130 603	
ACTIF CIRCULANT STOCKS		Matières premières, approvisionnements	BL	BM	5 948
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	149 428
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	93 041
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	146 563
		Autres créances (3)	BZ	CA	141 380
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS CRÉANCES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	353 574	
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	46 787	
TOTAL (III)	CJ		CK	2 077	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Pertes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif *	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1A	2 067 323	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
AK DISTRIBUTION		Neant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 51 000)	DA	51 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * E1)	DG	529 637
	Report à nouveau	DH	66
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	178 789
	Subventions d'investissement	DJ	161 385
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	925 977
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	585 844
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	381 570
	Dettes fiscales et sociales	DY	173 292
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	641	
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	1 141 346	
Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 067 323	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1F	
		EG	627 230
		EH	246

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		AK DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 420 951	FB	FC 6 420 951	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
		FG	2 170	FH	FI 2 170	
		FJ	6 423 121	FK	FL 6 423 121	
	Chiffres d'affaires nets *				FM	
	Production stockée *				FN	
	Production immobilisée *				FO	
	Subventions d'exploitation				FP 36 303	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FQ 2 442	
	Autres produits (1) (11)				FR 9 998	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 6 471 864	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 4 501 268	
	Variation de stock (marchandises)*				FT (5 313)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 51 541	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV 8 137	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 622 121	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 39 550	
	Salaires et traitements *				FY 659 869	
	Charges sociales (10)				FZ 229 500	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions			GA 112 341	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC 2 077	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE 2 438	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 6 223 529
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG 248 335
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 9 685	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU 9 685	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (9 685)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW 238 650	

(RENVOIS : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AK DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Repuses sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 308	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 513	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	195	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 016	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(3 016)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	56 845	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 471 864	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 293 075	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	178 789	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 743
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
AMENDES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
FAUX BILLETS			220			
VNC			1 708			
REGUL MUTUELLE			560			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes 16**AK DISTRIBUTION****ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 067 323,07 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 178 788,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AK DISTRIBUTION**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), pour un montant de 41.581 euros.

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au ball) = 138 294 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	138 294		138 294	%
TOTAL	138 294		138 294	

3.2 - Etat des créances = 434 663 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	97 856		97 856
Actif circulant & charges d'avance	336 807	336 807	
TOTAL	434 663	336 807	97 856

3.3 - Provisions pour dépréciation = 2 077 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	698	2 077	698		2 077
Comptes financiers					
Total	698	2 077	698		2 077

3.4 - Charges constatées d'avance = 46 787 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 51 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	51000	1,00	51 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	51000	1,00	51 000

4.2 - Etat des dettes = 1 141 346 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	585 844	71 727	370 936	143 181
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	381 570	381 570		
Dettes fiscales & sociales	173 292	173 292		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	641	641		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 141 346	627 230	370 936	143 181

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 112 572 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	861
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 886
Dettes fiscales & sociales	99 825
Autres dettes	
TOTAL	112 572

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 6 423 121 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	6 439 061	100,25 %
Prestations de services	2 170	0,03 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-18 110	-0,28 %
TOTAL	6 423 121	100,00 %

5.2 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AK DISTRIBUTION**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Autres informations complémentaires

Engagement en matière de retraite au 31-12-2015 pour 53.810 euros.

La loi prévoit le versement d'une indemnité de départ à la retraite à partir de 10 ans d'ancienneté.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux actualisation : 1,49 % (taux des marchés financiers OAT 10 ans)
- Taux d'augmentation des salaires : 1 % par an
- Date de départ volontaire à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : année 2006-2008 / tableau source INSEE, état civil.

AK DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 46 787 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avance(48600000)	46 787
TOTAL	46 787

8.2 - Charges à payer = 112 572 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	861
Interets courus(16884000)	615
Interets courus a payer(51860000)	246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	11 886
Fournisseurs factures non parvenues(40810000)	11 886
Dettes fiscales et sociales :	99 825
Dettes prov p/cp salaires(42820000)	56 671
Autres charges pers a payer(42860000)	2 355
Provision charges s/cp(43820000)	18 696
Taxe apprentissage a payer(44861000)	4 641
Formation prof a payer(44862000)	9 368
Taxe municipale(44863000)	2 746
Cvae a payer(44864000)	5 176
Participation effort construct(44865000)	0
Taxes diverses(44867000)	171
TOTAL	112 572

AK DISTRIBUTION

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000
b) Nombre d'actions émises	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 423 121	5 168 784	5 673 517	5 287 089	5 166 901
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	349 549	524 943	529 381	441 632	458 845
c) Impôt sur les bénéfices	56 845	71 711	135 896	122 791	105 552
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	292 704	453 232	393 485	318 841	353 293
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	178 789	202 861	326 205	277 675	250 447
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	6	9	8	6	7
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	4	4	6	5	5
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	25	20	20		
b) Montant de la masse salariale	659 869	518 397	537 965	538 618	492 048
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	229 500	189 722	192 365	160 500	143 684

Observations complémentaires

KASKASS

31/12/2015

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital Social	Réserve et RAN	Quote part du capital en %	Val.brute des titres	CA HT 31/12/2015	Résultat 31/12/2015	Dividendes encaissés
--	-------------------	-------------------	----------------------------------	-------------------------	---------------------	------------------------	-------------------------

- Filiales (plus de 50 % du capital détenu)

-							
SAS CASTELLI	200 000	1 844 700	100%	1 872 300	6 569 905	181 867	100 000
SARL ALFAGEL	60 000	306 982	50%	30 000	2 042 241	195 564	
SARL COMPTOIR	30 000	542 803	50%	15 000	2 378 761	145 369	100 000
EURL AK DISTRIBUTION	51 000	534 803	100%	51 000	6 423 121	178 789	
SCI ORCA	10 000		100%	485 000	280 685	176 632	
SCI AKRB	1 000		50%	500	270 536	125 550	
SCI COMPTOIR	99		99%	99	78 303	42 299	

- Participations (10 à 50 % du capital détenu)**- Autres Titres**

AK DISTRIBUTION

SARL au capital de 51.000 euros

8-10 Grand-Rue

13002 MARSEILLE

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2015**

A l'associé unique,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée du 15 avril 2017 dans le cadre des dispositions de l'article L820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AK DISTRIBUTION tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous vous précisons que les comptes pour l'exercice (N-1) n'ont pas fait l'objet d'une certification

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe précédent; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre nomination en tant que commissaire aux comptes n'étant intervenue qu'en date du 15 avril 2017, nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des stocks d'ouverture et de clôture qui se sont déroulés les 31 décembre 2014 et 2015, et nous n'avons pas pu nous assurer par d'autres moyens de l'existence des quantités figurant dans les stocks à ces dates.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

MARSEILLE LE 3 juin 2017

GHAZARIAN Christophe
Commissaire aux comptes

AK DISTRIBUTION
E.U.R.L. au capital de 51 000,00 Euros
Siège social : 19 RUE DE LA REPUBLIQUE
13002 MARSEILLE
R.C.S : Marseille 509 600 987

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2017

Au siège social,
Le 30/06/2017,
à 17H

La Société KASKASS, représentée par Monsieur Alain KASKASSIAN, détenant 51000 parts sociales,

Associé unique de la société AK DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée au capital de 51 000,00 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, savoir :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- le rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015.

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

1/ Confirmation des décisions du 30/06/2016 relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 en application de l'alinéa 2 de l'article L820-3-1 du Code de commerce, au vu du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels,

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015, et affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

2/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- des rapports de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels des exercices clos les 31/12/2015 et 31/12/2016,,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016.

1/ Confirmation des décisions du 30/06/2016 relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 en application de l'alinéa 2 de l'article L820-3-1 du Code de commerce, au vu du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels,

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 et du rapport du Commissaire aux comptes sur ledit exercice établi dans le cadre de la mission complémentaire qui lui a été confiée par décisions du 15/04/2017, confirme l'approbation des comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 178.788,73 Euros.

En conséquence, l'associé unique confirme le quitus entier et sans réserve donné à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique confirme l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 faisant ressortir un bénéfice de 178 788,73 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 65,70 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 178 854,43 Euros.

L'associé unique confirme l'affectation du résultat de 178 854,43 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 353,98 Euros. Elles passeront ainsi de 529 637,02 euros à 529 991 euros.
- Au report à nouveau pour un montant de 0,45 Euros,
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique, la société KASKASS, pour un montant de 178 500,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31-12-2014			0
31-12-2013			0
31-12-2012			277 440

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

2/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016

Décision n° 6

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 et du rapport du Commissaire aux comptes sur ledit exercice établi dans le cadre de la mission complémentaire qui lui a été confiée par décisions du 15/04/2017, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître **un bénéfice de 201.896 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 7

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice de 201.896 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter la totalité de ce bénéfice, soit la somme de **201.896 Euros**, à titre de dividendes.

Il décide de prélever une somme complémentaire de **148.104 Euros** sur le poste « Autres réserves » aux fins de distribution.

Ainsi, le dividende global sera de **350.000 Euros** et le dividende par part sociale de **6,86 Euros** en chiffres arrondis. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31-12-2015			178.500 €
31-12-2014			0
31-12-2013			0

Décision n° 8

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 9

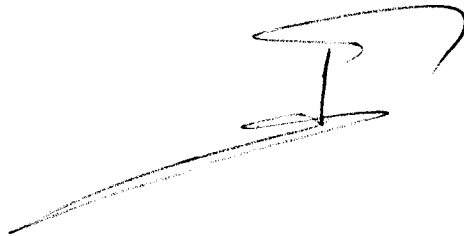
L'associé unique prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Décision n° 10

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

**L'associé unique
La société KASKASS
Mr Alain KASKASSIAN**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a long, sweeping underline.